

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2015
Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte-rendu sur l'activité de Quimper Communauté

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de l'activité de la communauté d'agglomération, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la création de Quimper communauté, en 1994, d'abord communauté de communes, puis communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2000, la ville de Quimper et les autres communes-membres lui ont transféré d'importantes compétences : l'aménagement de l'espace, la politique de l'habitat, le développement économique et touristique, l'assainissement, l'enseignement supérieur, la gestion des déchets, les transports publics, le logement social, la lecture publique...

Il importe, par conséquent, que les conseillers municipaux qui ne siègent pas à la communauté d'agglomération puissent disposer, de manière régulière, d'éléments objectifs d'information sur l'action menée par la communauté.

Tel est l'esprit de la Loi qui, au travers de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les représentants de la commune à l'établissement public de coopération intercommunale « rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ». A Quimper, cette restitution est organisée, une première fois, à l'occasion du vote du budget primitif et, une seconde fois, lors de la présentation du rapport d'activité.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de s'appuyer sur le rapport d'activité 2013 de Quimper communauté pour évoquer l'actualité de l'activité de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal en prend acte.

Le maire,

Ludovic JOLIVET